COMMUNE DE CONDÉ-FOLIE (80890)

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 31 mars 2022.

Étaient présents : M. DANTEN Didier, M. CORREGE Stéphane, M. DARRAS Philippe, M. DEVAUCHELLE Guillaume, M. DEWAILLY Frédéric, M. GAMAIN Alain, M. GAUDEFROY Adrien, M. LEMAIRE Christophe, Mme LEMOINE Noémie, Mme MANSARD Viviane, M. OLGARD Cédric.

Étaient absents : Mme CRETON Hélène donne pouvoir à M. CORREGE Stéphane,
Mme LEFEBVRE Aurélie donne pouvoir à Mme LEMOINE Noémie, M. LEFEBVRE Emmanuel donne pouvoir à M. LEMAIRE Christophe, M. LORGE Jean-Bernard donne pouvoir à M. DEWAILLY Frédéric

Secrétaire de séance : Mme LEMOINE Noémie assistée de M. DEVISMES Kevin secrétaire de mairie

1. POINT SUR L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

M. le Maire fait part de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 qui modifie les règles de publication des actes administratifs.

2. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Le Maire présente à l'assemblée le nouveau secrétaire de mairie M. DEVISMES qui succède à Mme MAHIEU depuis le 03/01/2022.

3. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LEMOINE Noémie a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à la réglementation, le conseil municipal désigne M. DEVISMES Kevin secrétaire de mairie en qualité d'auxiliaire de séance.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/12/2022

Le procès-verbal de la séance du 03/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

5. CONVENTION POUR TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIF

Le conseil municipal autorise le maire à envoyer l'ensemble des actes administratifs via la télétransmission. Le prestataire de service choisi est Somme Numériques.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le compte de gestion établi du budget principal par le percepteur pour l'exercice 2021 appelle ni remarque ni réserve du conseil municipal.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le compte administratif du budget principal 2021 se résume comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	416 037,34	G	485 833,69
	Section d'investissement	B	105 182,57	H	181 276,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	546 221,29
	Report en section d'investissement (001)	D		J	154 805,14
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	521 219,91	= G+H+I+J	1 368 136,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	416 037,34	= G+I+K	1 032 054,98
	Section d'investissement	= B+D+F	105 182,57	= H+J+L	336 081,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	521 219,91	= G+H+I+J+K+L	1 368 136,63

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2021.
Le conseil constate que ce budget ne présente pas de reste à réaliser et déclare, par conséquent, l'exercice comptable clos. (Le maire s'étant retiré durant le vote)

8. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de l'année 2021 du budget principal sont les suivants :

SECTION	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	546 221,29	69 796,35	616 017,64
INVESTISSEMENT	154 805,14	76 093,94	230 899,08
TOTAL	**701 026,43**	**145 890,29**	**846 916,72**

Considérant que les deux sections ont un solde positif, le conseil municipal reporte les résultats de chacune des sections sur le budget 2022.

9. SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR 2022

M. le Maire présente la liste des demandes de subvention pour l'année 2022.

ORGANISME	MONTANT
Club de Foot	1 300,00 €
Start Dance	1 000,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Téléthon	500,00 €
Le coup de patte de Ness	200,00 €
Chante avec ton Chœur	250,00 €
Valeur militaire	60,00 €
CCAS	5 000,00 €
La Fanfare municipale	200,00

Le conseil approuve à la majorité les demandes subvention ci-dessus présentées.

10. APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal approuve le tableau des emplois comme présenté ci-dessous :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
ADMINISTRATIVE		**1,00**	**1,00**	**2,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME C	C		1,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00		1,00
TECHNIQUE		**3,00**	**1,00**	**4,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00		2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (5)				
NEANT				
TOTAL GENERAL		**4,00**	**2,00**	**6,00**

11. RÈGLEMENT ET TARIFS DES CAVURNES DU CIMETIÈRE

Le conseil municipal émet un avis favorable au règlement des cavurnes du cimetière et fixe les tarifs suivants :

- 500 euros pour 15 ans
- 800 euros pour 30 ans

12. TAUX DE LA FISCALITÉ

Considérant l'inflation et la hausse de la fiscalité intercommunale, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité (taxe foncière sur le bâti 40.10 % et taxe foncière sur le non bâti 21.44 %).

13. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Le conseil municipal vote le budget 2022 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 065 000,00	448 982,36
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		616 017,64
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 065 000,00	1 065 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	946 000,00	715 100,92
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		230 899,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	946 000,00	946 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**2 011 000,00**	**2 011 000,00**

14. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le compte de gestion du budget assainissement dressé par le percepteur pour l'exercice 2021 n'appelle ni remarque ni réserve du conseil municipal

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le compte administratif du budget assainissement 2021 se résume comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 100 088,54	G 126 312,44	G-A +26 223,90
	Section d'investissement	B 12 958,00	H 23 275,00	H-B +10 317,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 34 968,52	I	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 125 659,33	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		148 015,06 P= A+B+C+D	275 246,77 Q= G+H+I+J	+127 231,71 = Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	135 057,06 = A+C+E	126 312,44 = G+I+K	-8 744,62
	Section d'investissement	12 958,00 = B+D+F	148 934,33 = H+J+L	+135 976,33
	TOTAL CUMULE	148 015,06 = A+B+C+D+E+F	275 246,77 = G+H+I+J+K+L	+127 231,71

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget assainissement 2021.
Le conseil constate que ce budget ne présente pas de reste à réaliser et déclare, par conséquent, l'exercice comptable clos. (Le maire s'étant retiré durant le vote)

16. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de l'année 2021 du budget assainissement sont les suivants :

SECTION	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	125 659,33 €	10 317,00 €	135 976,33 €
INVESTISSEMENT	- 34 968,52 €	26 223,90 €	- 8 744,62 €

Considérant que seule la section de fonctionnement est débitrice, le conseil municipal décide de reporter les résultats dans chacune des sections sur le budget 2022 soit en R001 : 135 976,33 € et en D002 8 744,62 €

17. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Le conseil municipal vote le budget assainissement qui se présente de la manière suivante :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	128 628,38	137 373,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	8 744,62	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	137 373,00	137 373,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	159 251,33	23 275,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		135 976,33
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	159 251,33	159 251,33

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**296 624,33**	**296 624,33**

18. PASSAGE À LA M57 EN 2023

Le conseil municipal accepte de changer de nomenclature comptable. La nomenclature M57 entrera en vigueur dès janvier 2023.

19. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION RÉTROACTIVE DE LA NBI

Pour donner suite à la demande du Sous-Préfet, le conseil municipal annule la délibération portant attribution rétroactive de la NBI. Cette attribution relève de la compétence du maire.

20. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (DURÉE MAXIMALE ANNUELLE DE 1607 HEURES)

Le conseil fixe le temps de travail à 1607 heures annuelles pour un temps complet.

21. CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE

Pour toutes les communes, la fourrière animale est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants.
C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de conclure un contrat d'un an avec la société SACPA Amiens pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants et dangereux.

22. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire, informe que le contrat assurance statutaire arrive à terme et propose de reconduire le contrat avec le centre de gestion qui a conclu un marché avec la Sofaxis. Le conseil approuve la proposition du maire.

23. ATTRIBUTION DE LA HUTTE DE CHASSE

Le conseil municipal attribue à MM LEROY Maxime, BARDET Xavier, DEBUS Steeve la hutte de chasse communale pour un an reconductible et fixe le loyer à 2700 euros annuel. Le bail sera signé devant Maitre MATAICH notaire à Flixecourt.

24. ADHÉSION DE LA VILLE D'ALBERT A LA FÉDÉRATION DES ÉNERGIES DE LA SOMME (FDE80)

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80

25. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que les arbres de la place vont être abattus, de nouvelles plantations seront faites.
- La commune installera aux vestiaires du football un réfrigérateur. M. DEWAILLY propose que si des dégradations devaient survenir sur les bâtiments ou le matériel lors d'une manifestation du club de football, le prix des réparations sera déduit de la subvention annuelle du club.
- Mme LEMOINE demande davantage de sécurité routière lors des manifestations communales. M. DEWAILLY suggère la présence d'au moins un agent durant les cérémonies officielles.
- Certains conseillers souhaitent être davantage informés de ce qui se passe dans la commune et des décisions prises par le maire. Celui-ci prend la remarque en considération.
- M. OLGARD fait part des devis qu'il a reçu pour les marchés d'assistance maîtrise d'ouvrage de la mairie et du football. L'offre proposée par la société BATITECH semble être la plus avantageuse. Le conseil accepte les propositions de cette société. Le maire prendra une décision à ce sujet, suite à la délégation de pouvoir consentie par le conseil en début de mandat.
- Les conseillers font part des problèmes de circulations sur la commune. M. le maire informe que les nids de poules vont être progressivement rebouchés. De même du matériel routier va être remplacé (panneaux, miroir). Une étude sur la circulation et le stationnement va être menée pour la rue du 11 novembre et la rue du 22ème RMVE.
- M. DEWAILLY demande quand la terre devant le cimetière militaire va être évacuée.
- Mme MANSARD souligne la lourdeur administrative entourant la tenue des régies communales. M. le maire souhaiterait déléguer la gestion d'une partie des manifestations communales à un comité des fêtes, ce qui permettra de supprimer ces régies.

Plus aucune question n'étant posée, tous les points à l'ordre du jour épuisés, M. le Maire lève la séance à 00h57

Certifié conforme le 14/04/2022

Le Maire, DANTEN Didier